

SUÈDE

La convergence du PIB par habitant a repris ces dernières années, mais il subsiste un écart par rapport aux pays les plus performants davantage marqué qu'avant la crise des années 90, dû à un retard de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre et de la productivité.

Priorités

Réduire l'impôt marginal sur les revenus du travail

Enjeu et recommandations : les cotisations de sécurité sociale et l'impôt sur le revenu se traduisent au total par un taux marginal d'imposition supérieur à 60 %, même pour les revenus légèrement supérieurs au salaire moyen à temps plein. Pour atténuer les distorsions qui affectent la durée et l'intensité du travail ainsi que la formation de capital humain, il avait été recommandé de relever le seuil à partir duquel l'impôt d'État sur le revenu s'applique ou de réduire le taux de cet impôt, cette mesure étant financée par une diminution des dépenses, la suppression de certaines exonérations fiscales et une augmentation des impôts immobiliers.

Mesures prises : le crédit d'impôt subordonné à l'exercice d'un emploi, qui a été mis en place en janvier 2007, sera augmenté d'un cinquième en 2008 (pour atteindre 1.5 % du PIB), ce qui réduira légèrement les taux marginaux d'imposition pour les bas et moyens revenus. Aucune initiative particulière n'a jusqu'à présent été annoncée en ce qui concerne l'impôt d'État sur le revenu.

Réformer l'assurance maladie et l'assurance invalidité

Enjeu et recommandations : pour diminuer le nombre des absences au travail pour cause de maladie et le nombre de titulaires d'une pension d'invalidité, il avait été recommandé de poursuivre l'action menée pour que les caisses locales d'assurances sociales appliquent les règles plus strictes. Il avait été également recommandé de fixer une durée limite pour le bénéfice des prestations d'invalidité, avec renouvellement subordonné à une réévaluation des possibilités de réadaptation.

Mesures prises : un programme complet de réforme de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité a été annoncé en septembre 2007. Il limite à un an les indemnités de maladie, durcit les conditions à remplir pour les indemnités de maladie et les prestations d'invalidité et comporte un ensemble de mesures visant à accélérer les opérations administratives et à inciter davantage à travailler les titulaires d'une pension d'invalidité. Les autorités accordent en outre la priorité à la lutte contre la surutilisation du système et contre la fraude.

Réformer la législation sur la protection de l'emploi

Enjeu et recommandations : pour favoriser la mobilité des travailleurs et l'entrepreneuriat, il avait été recommandé de réexaminer les éléments de la législation sur la protection de l'emploi qui étaient les plus susceptibles d'entraver la création d'entreprises et la flexibilité des entreprises. Par ailleurs, les critères stricts à remplir pour qu'il n'y ait pas licenciement abusif d'un salarié sous contrat à durée indéterminée, comportent une part d'aléa en cas de recrutement d'immigrants et d'autres travailleurs dont les capacités peuvent être difficiles à évaluer.

Mesures prises : depuis 2007, le contrat à durée déterminée peut être conclu pour une durée pouvant aller jusqu'à 24 mois, contre 12 auparavant. Aucune mesure n'est prise actuellement en ce qui concerne les contrats à durée indéterminée.

Encourager les étudiants de l'enseignement supérieur à commencer et achever plus tôt leurs études

Enjeu et recommandations : pour accroître l'offre de main-d'œuvre qualifiée et améliorer l'efficacité du système éducatif, il avait été recommandé de réduire l'âge moyen auquel débutent les études dans l'enseignement supérieur et de faire en sorte que ces études soient achevées plus tôt. Pour cela, il avait été préconisé de modifier les règles d'admission et d'éliminer les aides lorsque la durée des études était trop longue, et aussi de développer les frais de scolarité et les prêts étudiants.

Mesures prises : les règles d'admission seront modifiées en 2008 et 2010; il s'agit essentiellement de favoriser le passage direct des élèves du deuxième cycle du secondaire dans l'enseignement supérieur, d'améliorer les résultats des élèves dans le deuxième cycle du secondaire et de faire en sorte qu'il y ait moins intérêt à redoubler, par exemple dans l'enseignement pour adultes.

Réformer la politique du logement pour atténuer les distorsions et faciliter la mobilité des travailleurs

Enjeu et recommandations : compte tenu du caractère très réglementé du marché du logement, il avait été recommandé de faire en sorte que les loyers soient fixés en fonction de la situation du marché, en particulier dans le secteur locatif privé, d'intensifier la concurrence dans la construction et d'améliorer les procédures d'urbanisme.

Mesures prises : les aides au logement locatif ont été réduites en 2007. Aucune mesure n'a été prise au niveau national pour assouplir les réglementations concernant la fixation des loyers, pour intensifier la concurrence dans la construction ou pour alléger les procédures d'urbanisme.